



16 juillet 2019

(19-4727)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## SITUATION ACTUELLE APRÈS L'ACCIDENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

#### *Révision*

La communication ci-après, reçue le 15 juillet 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

## 1 INTRODUCTION

1.1. Le présent document a pour objet de donner des renseignements actualisés sur la radioactivité des produits alimentaires japonais huit ans après l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, exploitée par Tokyo Electric Power Co. (TEPCO), en mars 2011. Il s'agit en particulier de donner des renseignements actualisés sur les mesures de gestion des risques qui ont été prises pour assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et pour prévenir les impacts environnementaux causés par la centrale nucléaire, ainsi que sur les données de surveillance, afin de faciliter une évaluation plus objective des risques et un examen des mesures d'importation visant les produits alimentaires japonais adoptées provisoirement par les Membres.

## 2 CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET SITUATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES JAPONAIS

2.1. Peu après l'accident, le Japon a engagé des travaux de décontamination, portant par exemple sur les terres de culture et les arbres fruitiers, a exercé un contrôle sur les aliments pour animaux et les intrants agricoles et a introduit un dispositif de surveillance des produits alimentaires fondée sur le risque.

2.2. Les niveaux maximaux de césium radioactif dans les aliments ont été fixés afin de respecter le niveau d'exemption pour l'intervention établi par la Commission du Codex Alimentarius (Codex), soit 1 mSv/an, un niveau considéré comme sûr pour le public, en tenant compte des nucléides rejetés et en se fondant sur des hypothèses très prudentes et théoriques, comme celle selon laquelle 50% des aliments consommés sont contaminés. En conséquence, le niveau maximal pour les produits alimentaires en général est fixé à 100 Bq/kg au Japon<sup>1</sup>, tandis que les limites indicatives correspondantes du Codex sont de 1 000 Bq/kg, voire 10 000 Bq/kg pour les produits alimentaires de faible consommation (CXS 193-1995).

2.3. Conformément à la législation nationale, les produits alimentaires qui dépassent ces limites strictes sont rappelés et éliminés, et en fonction de la prévalence géographique des détections, des restrictions s'appliquent à la distribution des produits provenant de certaines zones. Le cadre réglementaire du Japon garantit donc que les produits alimentaires dépassant le niveau maximal ne sont ni distribués sur le marché japonais ni exportés vers les marchés de pays tiers.

2.4. Grâce à ces mesures exhaustives, le nombre de produits alimentaires dépassant le niveau maximal fixé par le Japon a considérablement diminué en quelques années après l'accident et les

<sup>1</sup> Provisoirement 500 Bq/kg avant avril 2012.

taux de détection restent faibles et stables depuis plusieurs années. Un échantillonnage raisonné permet de déceler la contamination ou d'éliminer les restrictions et la majorité des cas de détection concernent des denrées sauvages surveillées dans des zones où la distribution fait déjà l'objet de restrictions.

2.5. Depuis début 2013 (dernier cas en avril), aucun des produits agricoles et des produits de la pêche n'a dépassé le niveau indicatif défini par le Codex comme étant sûr pour la consommation humaine. Même les champignons comestibles sauvages, les pousses de fougères et les bourgeons n'ont pas dépassé le niveau applicable aux produits alimentaires de faible consommation depuis près de six ans<sup>2</sup> (dernier cas en mai 2013). Les seuls produits qui dépassent encore ce niveau sont certaines viandes de gibier, mais le taux de détection est très faible et les produits détectés ne sont ni distribués ni exportés.

2.6. Nous devons avant tout considérer la dose en tenant compte de la santé humaine. Si la réglementation en matière de produits alimentaires repose sur les niveaux maximaux dans les produits alimentaires, ce qui importe vraiment c'est la dose d'exposition annuelle globale provenant des aliments. Les études du panier de la ménagère biennuelles qui ont été menées depuis septembre 2011 sur différents sites d'études, dont Fukushima, montrent que la dose effective annuelle estimée de césium radioactif provenant des produits alimentaires était inférieure à 1 mSv/an, le niveau d'exemption pour l'intervention, et n'est actuellement détectée qu'à l'échelle microscopique.<sup>3</sup> L'effet est nettement plus faible pour les consommateurs des pays étrangers, compte tenu de la part des importations de produits alimentaires japonais dans la consommation alimentaire totale.

2.7. Le 6 juin 2018, la Division conjointe FAO/AIEA a déclaré que "les mesures prises pour surveiller les problèmes de contamination radioactive des produits alimentaires et y remédier [étaient] appropriées", et que "la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires [était] efficacement contrôlée par les autorités compétentes".

### **3 ÉVALUATION PAR L'AIEA DE LA GESTION DES EAUX À LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT MARIN**

3.1. La mise en place de plusieurs mesures a permis de réduire nettement l'impact sur l'environnement autour de la centrale. Le gouvernement japonais et TEPCO, en étroite collaboration avec l'AIEA, ont pris d'importantes mesures pour gérer l'eau contaminée générée par l'infiltration d'eaux souterraines et d'eaux de pluie dans les bâtiments des unités 1 à 4 de la centrale nucléaire.

3.2. En novembre 2018, une mission de l'AIEA a constaté que:

- TEPCO met en œuvre un ensemble exhaustif de contre-mesures visant à réduire la vitesse d'accumulation d'eau contaminée, à empêcher les fuites et les rejets incontrôlés dans la mer, et à traiter cette eau et la stocker de façon sûre;
- l'infiltration d'eaux souterraines dans les bâtiments abritant les réacteurs et les turbines a été considérablement réduite depuis la dernière Mission d'examen de l'AIEA (en 2015) grâce au fonctionnement stable des puits de pompage en amont des bâtiments et des puits en périphérie des bâtiments, à la construction d'un mur étanche utilisant la technique de la congélation du sol autour des bâtiments abritant les réacteurs et les turbines des unités 1 à 4, et au recouvrement des sols du site pour empêcher les infiltrations d'eaux de pluie;
- l'eau hautement contaminée provenant des bâtiments abritant les réacteurs et les turbines est traitée et purifiée en continu, et le niveau d'eau à l'intérieur des bâtiments a été maintenu avec succès à des niveaux permettant d'empêcher les fuites hors du bâtiment. Le fonctionnement des systèmes de purification de l'eau contaminée est stable et fiable;
- la construction du mur étanche côté mer et le repositionnement des conduits d'évacuation a encore amélioré la protection de l'environnement marin;

---

<sup>2</sup> Aucun de ces produits n'a dépassé le niveau indicatif depuis le dernier cas survenu en septembre 2016.

<sup>3</sup> Maximum 0,0011mSv/an au début de 2018, soit 1/1000 du niveau d'exemption pour l'intervention.

- des prélèvements d'eau et des mesures des concentrations de plusieurs radionucléides sont régulièrement effectués au niveau des conduits d'évacuation, dans la zone portuaire et dans la zone maritime située à l'extérieur du port;
- le Japon a continué de rendre compte des résultats de surveillance des zones maritimes et aucun changement notable n'a eu lieu depuis le dernier rapport (en 2015). Ces résultats continuent d'être publiés régulièrement par l'Autorité de réglementation de l'énergie nucléaire (NRA), TEPCO et la préfecture de Fukushima.

3.3. L'AIEA confirme chaque mois, dans son rapport concernant le rejet des eaux souterraines et les résultats de la surveillance de l'eau de mer au niveau de la centrale nucléaire, que "le niveau de radiation des prélèvements d'eau est nettement inférieur aux objectifs opérationnels fixés par TEPCO" et inférieur aux prescriptions légales en vigueur au Japon. Le 20 décembre 2013, l'AIEA a noté que "les résultats de surveillance qui [avaient] été fournis pour la zone maritime environnante et les zones situées au large n'indiquaient aucune augmentation des concentrations de radionucléides et restaient en deçà des niveaux indiqués par l'OMS dans ses Directives de qualité pour l'eau de boisson".

3.4. Il est bien établi que lorsque le césium radioactif présent dans l'eau de mer diminue pour cause de dispersion et de dilution, la concentration de césium dans les poissons de mer baisse aussi progressivement, et que l'argile des sols marins absorbe et fixe le césium présent dans l'eau. Par conséquent, le césium présent dans le sol n'a pas d'effet important sur les poissons, même les poissons démersaux vivant au fond de la mer, comme le prouvent les résultats de surveillance. Aujourd'hui, les cas de détection de poissons dépassant les limites maximales fixées par le Japon sont rares, et à un niveau qui n'a aucun effet significatif sur la santé humaine.

#### 4 TRANSPARENCE

4.1. Le Japon publie des données de surveillance concernant les produits alimentaires et l'environnement, ainsi que des données et des renseignements pertinents concernant la centrale nucléaire, par le biais des sites Web en anglais indiqués dans la partie "Références". L'état de l'eau de mer autour de la centrale nucléaire peut être consulté en temps réel via le site Web de TEPCO et chaque semaine sur le site Web de la NRA.

4.2. En outre, le 26 mars 2019, le gouvernement japonais a coorganisé avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE un symposium intitulé "Démantèlement, reconstruction, réhabilitation et sécurité sanitaire des produits alimentaires: restaurer la confiance après l'accident", visant à donner à tous une idée plus précise de la situation dans la préfecture de Fukushima, qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.oecd-nea.org/rp/webinars/2019/food-safety/>.

#### 5 CONCLUSION

5.1. En résumé, les éléments de preuve montrent que les produits alimentaires japonais sont sans danger pour le public depuis de nombreuses années et nous avons mis en place un système de contrôle strict qui garantit des échanges de produits alimentaires sûrs tant sur le marché intérieur que sur le marché international. Le risque de contamination de l'eau au niveau de la centrale nucléaire est géré de manière constructive et aucun changement de l'environnement marin n'a été détecté. Le risque pour la santé devrait être évalué en fonction de la dose d'exposition par ingestion de produits alimentaires; comme expliqué précédemment, en se fondant sur les données chronologiques accumulées obtenues ces huit dernières années, il n'existe pas de risque détectable de contamination des produits alimentaires attribuable aux changements environnementaux causés par l'accident nucléaire qui soulève des préoccupations sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

5.2. En réponse à l'accident, 54 pays et régions ont introduit des mesures d'importation visant les produits alimentaires japonais, et 32 les ont complètement levées sur la base d'une évaluation objective. Toutefois, 22 d'entre eux maintiennent toujours des mesures, telles que des interdictions d'importer, des prescriptions imposant des essais additionnels et l'obligation de fournir un certificat, et fixent même un niveau de tolérance ZÉRO (non détectable) lors des inspections à la frontière. Compte tenu des éléments de preuve scientifiques susmentionnés, il n'est pas nécessaire d'imposer des mesures de contrôle à l'importation additionnelles sur les produits alimentaires japonais et le Japon demande donc aux Membres de supprimer leurs mesures.

## Références

- 1) Site de référence unique, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF), Japon  
<http://www.maff.go.jp/e/export/reference.html> (mise en ligne prévue d'ici au 12 juillet)

### Présentations

- a. Demande et justification de la levée des mesures à l'importation visant les produits alimentaires japonais liées aux radionucléides, Bureau des affaires de l'industrie alimentaire, MAFF
- b. Gestion de l'eau contaminée à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi exploitée par TEPCO, Agence des ressources naturelles et de l'énergie, Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie
- c. Situation de l'environnement marin autour de la centrale nucléaire et impact sur les poissons de mer, Office des pêches, MAFF

### Liens – Japon

- a. Renseignements sur le grave séisme ayant frappé l'est du Japon – Produits alimentaires, Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale ([https://www.mhlw.go.jp/english/topics/2011eq/index\\_food.html](https://www.mhlw.go.jp/english/topics/2011eq/index_food.html))
- b. Feuille de route à moyen et long termes pour le démantèlement des unités 1 à 4 de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi exploitée par TEPCO (<https://www.meti.go.jp/english/earthquake/nuclear/decommissioning/index.html>)
- c. Fascicule donnant des renseignements de base concernant les effets des rayonnements sur la santé, chapitre 7 Surveillance environnementale, Ministère de l'environnement (<http://www.env.go.jp/en/chemi/rhm/basic-info/index.html>)
- d. Renseignements de surveillance du niveau de radioactivité dans l'environnement, Autorité de réglementation de l'énergie nucléaire (<https://radioactivity.nsr.go.jp/en/>)
- e. Concentration radioactive mesurée par le système de surveillance des rayonnements dans l'eau de mer près de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi (<http://www.tepco.co.jp/en/nu/fukushima-np/f1/seawater/index-e.html>)

### Liens – Organisations internationales

- 2) Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)  
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/codex-texts/list-standards/fr/>
- 3) Renseignements actualisés concernant la situation de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi  
<https://www.iaea.org/newscenter/focus/fukushima/status-update>
  - a. Évaluation de l'AIEA concernant les aspects présentés dans le rapport de juin 2018 intitulé "Événements et faits saillants concernant les progrès liés aux opérations de réhabilitation de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi", page 35  
<https://www.iaea.org/sites/default/files/18/06/events-and-highlights-june2018.pdf>
  - b. Évaluation de l'AIEA concernant des aspects présentés dans le rapport de décembre 2013 intitulé "Événements et faits saillants concernant les progrès liés aux opérations de réhabilitation de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi", pages 34 et 35  
<https://www.iaea.org/sites/default/files/recoveryoperations201213.pdf>
- 4) Mission internationale d'examen par les pairs de l'AIEA concernant la feuille de route à moyen et long terme pour le démantèlement de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi exploitée par TEPCO (quatrième mission), Tokyo et centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, Japon, 5-13 novembre 2018  
<https://www.iaea.org/sites/default/files/19/01/missionreport-310119.pdf>
- 5) Interlaboratory Comparisons 2014-2016: Determination of Radionuclides in Sea Water, Sediment and Fish, IAEA Analytical Quality in Nuclear Applications Series n° 59, 2019

["https://www.iaea.org/publications/13470/interlaboratory-comparisons-2014-2016-determination-of-radionuclides-in-sea-water-sediment-and-fish"](https://www.iaea.org/publications/13470/interlaboratory-comparisons-2014-2016-determination-of-radionuclides-in-sea-water-sediment-and-fish)

- 6) Démantèlement, reconstruction, réhabilitation et sécurité sanitaire des produits alimentaires: restaurer la confiance après l'accident, Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE  
<http://www.oecd-nea.org/rp/webinars/2019/food-safety/>
-